

## **L'exhortation *Sacramentum Caritatis* du pape Benoît XVI sur l'Eucharistie**

Quoi, encore un document sur l'Eucharistie? Eh oui, puisqu'il y a eu un synode sur l'Eucharistie, que les évêques présents y ont fait des recommandations, qu'elles ont été remises au pape en vue d'être publiées dans un document.

Je ne prétends nullement en faire un résumé, ou rendre le document dans sa longueur et sa complexité. Souvenons-nous que nous avons affaire à un théologien de profession. Non, j'entends seulement relever quelques passages qui m'ont particulièrement frappé comme croyant et comme collaborateur à la liturgie.

Après une longue introduction théologique et les liens entre l'Eucharistie et les six autres sacrements, on arrive à la structure de la célébration. Au no 46, on y lit : « On évitera les homélies générales et abstraites. » Encore rien de révolutionnaire, mais toujours intéressant à se rappeler. Au numéro suivant, en parlant du geste de la paix, « on comprend l'intensité avec laquelle le rite de la paix est ressenti dans la Célébration liturgique. » En général, au Québec, nous sommes plutôt timides avec ce rite de la paix. En général, nous n'avons guère besoin de nous faire rappeler la sobriété promue par l'exhortation : nous sommes déjà facilement sobres avec ce geste, sauf exceptions.

Au numéro 50, les pasteurs seront heureux de voir que l'évêque de Rome cautionne une certaine prudence pastorale qui s'est installée comme allant de soi. Il vaut la peine de le citer: « ...en certaines circonstances, comme par exemple lors de Messes célébrées à l'occasion **de mariages, de funérailles** ou d'événements analogues, participent à la célébration non seulement des fidèles pratiquants, mais aussi d'autres qui, malheureusement, ne s'approchent plus de l'autel **depuis des années**, ou qui peut-être se trouvent dans une situation de vie qui ne permet pas l'accès aux sacrements. (...) On comprend la nécessité de trouver alors des moyens brefs et incisifs pour rappeler à tous le sens de la communion sacramentelle et les conditions de sa réception. Là où se rencontrent des situations dans lesquelles il n'est pas possible de garantir la clarté qui s'impose sur le sens de l'Eucharistie, on doit évaluer l'opportunité de **remplacer la célébration eucharistique par une célébration de la Parole de Dieu.** » Et dans tout ce contexte, la raréfaction des prêtres apporte un argument supplémentaire à toute cette réflexion entérinée par Benoît XVI.

Fait intéressant, les pères du Synode se sont intéressés aux handicapés physiques et mentaux aussi, et on dit au no 58 : « Enfin, la communion eucharistique doit être aussi assurée, autant que possible aux handicapés mentaux, baptisés et confirmés : ils reçoivent l'Eucharistie dans la foi également de leur famille ou de la communauté qui les accompagne. »

Ce document ne se cantonne pas non plus dans les seules considérations théologiques ou remarques d'ordre liturgique. J'attire aussi votre attention sur le no 90 : « Nous ne pouvons rester sans rien faire devant certains processus de mondialisation qui font souvent grandir démesurément, au niveau mondial, l'écart entre riches et pauvres. Nous devons dénoncer ceux qui dilapident les richesses de la terre, provoquant des inégalités qui crient vers le ciel (cf. *Jc* 5,4). (...) Le Seigneur Jésus, Pain de vie éternelle, nous pousse à être attentifs aux situations de misère dans lesquelles se trouve encore une grande partie de l'humanité : ce sont des situations dont la cause implique souvent une responsabilité claire et inquiétante des hommes. »

Réflexion à point en cette période de carême... Il faut lire encore les nos 91 et 92 sur la doctrine sociale de l'Église et la Sanctification du monde et sauvegarde de la Création.

J'espère vous avoir ouvert l'appétit pour aller lire ce document : bonne lecture et bonne montée vers Pâques!

Alix Poulin, capucin  
Collaborateur à la liturgie  
Mars 2007